NOUVELLE LETTRE

A MONSIEUR

LAMOURETTE,

EVEQUE

DU DÉPARTEMENT DE RHONE ET LOIRE.

In novissimis temporibus discedent quidam à fide attendentes spiritibus erroris & doctrinis dœmoniorum, in hypocrisi loquentium mendacium & cauteriatam habentium suam conscientiam.

(*Timot.* 4.)

Du quinze Juin 1791.

Case FRC 5900

A PARIS,

De l'Imprimerie de GATTEY, & Compagnie.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LETTRE
A M. L'ÉVÊQUE
DE RHONE ET LOIRE.

ET moi auſſi, M. Lamourette, je viens vous faire des obſervations qui, pour être tardives, ne vous ſeront pas indifférentes. Tandis que d'habiles critiques s'amuſent à diſſéquer vos Lettres paſtorales, ce monument érigé par vos mains reconnoiſſantes, ſur les principes de vos prônes civiques, de votre apologie de la ſpoliation du clergé, je viens bruſquement le renverſer en mettant à découvert la baſe mobile & caduque de ce frêle & ridicule hommage à la conſtitution qui vous a fait évêque. Je ſais que les autorités ſurannées & les vieilles arguties de la théologie donnent des vapeurs à votre génie philoſophique, qui trouve plus digne de lui de s'en moquer que d'y répondre. Je vous aime trop, M. Lamourette, pour vous ennuyer; jaloux de vous plaire, je viens vous parler de vous même; vous moqueriez-vous encore de cette autorité? ririez-vous de cet arbitre? Je ne le préſume pas; car, de votre aveu, *votre raiſon eſt ſage, votre jugement eſt ſain, & votre ame eſt eſſentiellement morale.* Prenant acte de cette modeſte déclaration, j'en appelle à vous-même de vos premiers écrits patriotiques. Etabli juge dans votre propre cauſe, à qui s'en

plaindre, si, tel que ce perfide apôtre qui se condamna, s'exécuta lui-même, vous finissez comme on vous l'a plaisamment dit, *par vous étrangler de vos mains pontificales ?*

Je ne m'arrêterai pas à rapprocher *votre apologie du décret spoliateur*, des maneges de votre ambition, sous l'ancien régime, & de l'usurpation lucrative que vous venez de faire sous le nouveau. Les gens avides ont toujours prêché le désintéressement aux autres. Vous savez l'histoire de l'usurier, qui desiroit la conversion de ses concurrents, afin de rester seul dans le péron de l'usure. Avec le goût décidé que vous montrez pour la dépouille d'autrui, est-il étonnant que vous ayez préconisé la spoliation ? & si vos protecteurs ont fait un acte de justice, ç'a été de vous récompenser selon votre penchant, de vos complaisantes apologies. En recevant cette récompense, il eût mieux valu, peut-être, ne pas appeller les gens dépouillés, *des ennemis de l'état, des aristocrates*, &c.

Mais les corsaires & les receleurs, ne sont pas tenus d'être honnêtes. Vous ne ressemblez pas mal au *Pariote* Simon, qui, après avoir trahi sa patrie & son Dieu, après avoir facilité le pillage du temple, calomnioit le vénérable Onias, ce zélateur de la loi divine, ce pourvoyeur de la cité, le défenseur de son pays. *Simon pecuniarum & patriæ delator... provisorem civitatis, ac defensorem gentis suæ & emulatorem legis dei audebat insidiatorem regni dicere* (11 Mac. 1)

Quelques succès qu'ait eu cette apologie, vos prônes irréligieusement, séditieusement civiques, vous ont été plus utiles. Le Juif, éveque de blois, les ayant fort à propos offerts à l'Assemblée, le 17 février, comme le plus beau titre à l'épiscopat national, vous fûtes aussi-tôt recommandé par les

jacobites de Paris, à tous les affiliés de province, auxquels vous envoyâtes de ſuite ces étranges prônes. On ſe pâma d'aiſe, en trouvant les impiétés conſtitutionnelles dans un cadre conſacré par la religion ; on vanta ſans meſure, *le paſteur patriote* ; & bref, moyennant quelques jongleries électorales, & la protection de Mirabeau, ce docteur de la nouvelle égliſe, vous vous êtes trouvé l'évêque d'un pays où votre nom même étoit ignoré des électeurs. On vous vanta des-lors ſans vous connoître ; & pour donner plus de poids à votre éloge, on remonta juſqu'à l'époque de vos anciens ouvrages qu'on n'avoit pas lus ; l'enthouſiaſme aveugle, les préconiſa ; auſſi-tôt les patriotes, toujours le jouet de ſon vertige, les placerent reſpectueuſement à côté de vos prônes civiques dont ils ſont la cenſure & la réfutation. Encore quelques jours de phrénéſie, les yeux ſe deſſilleront & l'on comparera ces prônes avec vos *Penſées ſur la philoſophie de l'incrédulité ; Les délices de la Religion*. Et c'eſt alors qu'on ſaura quelle fut la moralité eſſentielle de leur auteur, dont l'ame ſouple & tortueuſe ſervit l'égliſe gallicane, tant que ſes prélats donnerent des bénéfices, & flatte aujourd'hui la toute puiſſance de l'héréſie conſtitutionnelle, parce qu'elle eſt prodigue envers ſes apôtres.

Pour moi, j'ai déja fait cette comparaiſon utile pour vous connoître. Le rapprochement de vos *Prônes civiques*, & de vos *Penſées ſur la philoſophie*, m'a découvert une ame où j'ai vu gravé du burin de l'intérêt, cette maxime anti-chrétienne :

J'euſſe été près du Gange, eſclave des faux dieux.

Dans le premier de ces Prônes où je remarque quelques beautés noyées dans un galimathias de métaphyſique impoſant pour la multitude qui n'y

comprend rien : le paſſage le plus à ſa portée, eſt une diatribe virulente, injuſte & mal-intentionnée contre la monarchie. Vous aſſurez que les livres ſaints en préſentent l'établiſſement comme *un renverſement d'ordre qui ne pouvoit jamais procéder que de l'extinction de la religion véritable & comme l'un des plus diſtinctifs caracteres de la gentilité.... Ce mot Roi*, dites-vous, *étoit tellement à l'uſage du Paganiſme, que les écrivains ſacrés ne l'employoient jamais ſans le rapporter à l'une des miſeres de l'idolatrie.* [illegible] *Lorſque les Iſraélites réſolurent de changer la* [illegible] *de leur gouvernement & de ſe donner un Roi, ce peuple ſaint s'écarta des voies du Seigneur.* Vous citez Samuël qui de la part de Dieu lui reproche ce changement & le menace de grands malheurs.....

A tant d'impudens menſonges, on n'a pas fait les honneurs de la réfutation. Il ſuffiſoit d'ouvrir les livres ſaints pour découvrir l'impoſture. On y reconnoît avec Boſſuet qui les avoit mieux étudiés que vous, que ſi le peuple de dieu, juſqu'à l'époque dont vous parlez, vivoit en apparence dans une eſpece de république, il avoit dieu pour roi. (Polit. ſacrée Liv. II. Prop. 6.) Quand les juges y furent établis, Gedeon déclara au peuple que ce ne ſeroit point eux qui domineroient ſur lui, mais le Seigneur lui-même. (Prop. 2.) Si Dieu ſe fâche quand le peuple demande un roi, c'eſt à cauſe que juſques-là il avoit gouverné ce peuple par lui-même, & qu'il en étoit le vrai roi; c'eſt pourquoi il dit à Samuel : ce n'eſt pas toi qu'ils rejettent, c'eſt moi qu'ils ne veulent point pour régner ſur eux. (Prop. 7.) Les maux qu'il leur annonce, ſeront la punition de ce qu'ils repouſſent ſon gouvernement immédiat, & non point la ſuite néceſſaire de ce nouveau gouvernement le plus naturel & le plus heureux, par lequel tout dans le monde avoit commencé, ſelon la remarque du ſavant Boſſuet.

« Il n'y a point de république qui n'ait été autrefois » ſoumiſe à des monarques -- & ce gouvernement » eſt tellement le plus naturel qu'on le voit d'abord » dans tous les peuples. -- Les hommes qui avoient » vu une image du royaume dans l'union de plu- » ſieurs familles, ſous la conduite d'un pere com- » mun, & qui avoient trouvé de la douceur dans » cette vie, ſe porterent aiſément à faire des ſocié- » tés de familles ſous des rois qui leur tinrent lieu » de pere. C'eſt pour cela apparemment que les an- » ciens peuples de la Paleſtine appelloient leurs » Rois *Abimelech*, c'eſt-à-dire, mon pere le Roi. » Les ſujets ſe tenoient tous comme les enfans du » prince, & chacun l'appelloit mon pere le Roi; » ce nom convint à tous les rois du pays ». (prop. 4.) Au reſte le Seigneur regarda ſi peu l'établiſſement de la monarchie comme *une dégénération de la religion véritable*, que l'Eſprit ſaint appella le trône des rois d'Iſraël, le trône de Dieu. *Salomon s'aſſit ſur le trône du Seigneur*, (1 Paral. 29. 23.) *béni ſoit le Seigneur votre Dieu*, dit la Reine de Saba à Salomon, *béni ſoit le Seigneur qui a voulu vous faire ſéoir ſur ſon trône, & vous établir roi pour tenir la place du Seigneur votre Dieu.* (Paral. 9. 8.)

Ainſi, Monſieur, il eſt donc faux que l'*homme en qui ſe concentre la plénitude de la puiſſance*, ne ſauroit produire d'autre titre du droit qu'il exerce, que *des coutumes payennes*, que *les traditions groſſieres*, que *l'aveuglement d'un peuple qui a voulu être régi contre l'intention de la nature & le vœu de la juſtice.* HORRESCO REFERENS, dirai-je ici, comme vous le dites, page 89 de vos *penſées ſur la philoſophie* après avoir cité les philoſophes ſéditieux que vous dépaſſez dans vos écrits civiquement antimonarchiques! Pourquoi frémiſſiez-vous quand vous citiez (page 85,) l'auteur qui dit aux Rois, que *c'eſt à la ſtupidité, à la*

crainte, *à la barbarie*, *à la perfidie*, *& à la superstition qu'ils sont redevables de leur autorité*, si vous deviez un jour tenir le même langage ? Il vous sembloit à ce propos voir (page 89) *toutes les furies déchaînées jettant dans tous les coins du globe leurs torches infernales*, *& conjurées pour incendier tout l'univers*. Vous voilà donc aujourd'hui du nombre de ces furies conjurées, déchaînées.... Les Monarques françois ne vous semblent plus que des tigres despotes à qui *la lassitude de tourmenter impunement les hommes faisoit par intervalles chercher la variété dans des procédés d'humanité & de clémence*. (Prône 3.) Ils n'avoient pas l'ame plus atroce ces philosophes qui, comparant les Rois aux bêtes féroces, ne les croyoient capables que de ravager le monde ; & cependant vous vous êtes écrié : *Qui peut tenir à cet horrible langage !* (Pensées p. 89.)

Il est donc vrai que vous donnez dans ce philosophisme dont vous avez déclaré (page 82) que l'*autorité souveraine des* rois *étoit devenue l'objet direct de sa plus féroce déflagration* : vous adoptez cet *étrange & affreux* discours que vous regardiez *comme le résumé des lumieres philosophiques* : *hommes voulez-vous être heureux ? démolissez tous les temples & renversez tous les trônes* (ibid.).

Il est encore vrai, comme vous l'avez dit (page 89) & comme le pervertissement de votre conduite l'a prouvé, *que la philosophie effrénée & farouche a étudié ténébreusement dans le cœur des hommes les principes de perversité*, *calculé la progression de la décadence des mœurs publiques*, *afin de faire sortir de la fermentation & du désordre irrémédiable de toutes choses la révolution qu'elle a osé méditer*, & qu'elle exécute maintenant. Homme à plusieurs faces, Prothée servile des circonstances, docteur à pirouettes, vous osez la célébrer aujourd'hui cette révolution

effroyable dont la perspective vous révoltoit. Vous qui reculiez d'effroi en prévoyant le trouble & les malheurs qui devoient résulter des *maximes étonnantes & désastreuses que nos intrépides législateurs ne cessoient de semer dans le sein des peuples* (pag. 47), vous qui reconnoissiez (ibid.), que l'*hommage de notre soumission à la majesté des rois étoit un devoir paralelle au tribut d'adoration que nous devons à la majesté suprême*, aujourd'hui vous invitez les François à célébrer *leur délivrance* du joug monarchique, vous préconisez la résistance au pouvoir des souverains quand le nombre & la force donnent la certitude de les subjuguer, vous ne voyiez derriere vous, dans ce temps où vous prêchiez si bien le respect pour les monarques, que *les forfaits de la tyrannie*; & vous prétendez n'avoir voulu par vos discours que *nous apprendre à être malheureux* (1. prône). *Horresco referens.*

Partisan d'une philosophie impie qui renversant les trones, proposoit à ses prosélites des évêchés civils, des salaires épiscopaux, vous avez voulu concilier cette marche avec sa haine connue contre la religion : la tournure que vous avez prise n'est pas moins perverse qu'elle est adroite. *L'incrédulité sistématique*, dites-vous dans le 3e. prône, *a sa premiere origine dans la haine que les esprits réfléchis & sensés ont conçue contre une théologie qui a consacré la tyrannie.* (1) *Les écrivains qu'on appelle irréligieux n'étoient au fond que des philosophes poli-*

---

(1) Est-ce consacrer la tyrannie, que de prêcher la soumission à l'autorité civile, quand elle ne commande rien de contraire à la loi de Dieu ? C'est ce qu'à fait la théologie depuis, comme avant la révolution. -- Sont-ils *sensés* & *réfléchis* ceux qui ne haïssent son enseignment que parce qu'il est le langage d'une religion ennemie de leurs passions déréglées, & n'est-il pas démontré que ce sont elles qui les ont rendus incrédules ?

tiques qui n'avoient d'autre but que de redresser notre gouvernement. (2) *Si aux premieres réclamations de la philosophie, les ministres de la religion se fussent hatés de regler leur enseignement sur l'esprit de la démocratie évangélique,* (3) *la philosophie au lieu de se tourner contre la foi, en seroit devenue le plus ferme appui.* (4) *Mais les ministres de l'évangile ont commencé par déclarer une guerre éternelle à toute doctrine contraire à leurs préjugés & à leurs intérêts. C'est le sacerdoce qui a provoqué contre les défenseurs des droits du peuple les rigueurs de l'autorité; c'est lui, qui au lieu d'imiter les anciens prophêtes qui osoient dire aux princes des vérités si sévéres, n'a cessé d'aveugler les nôtres sur leurs plus essentiels devoirs.* (6) *Qu'est-il arrivé? Dès que les philosophes ont vu les prêtres décidés à incorporer dans l'essence de la religion les idées aristocratiques de la théologie, ils ont attaqué*

---

(2) Qnelle bienfaisante politique que celle qui, dès ses premieres opérations, bouleverse les gouvernements!

(3) *La democratie évangélique!* Expression digne du secretaire de *la bouche de fer*. Régler l'enseignement de l'évangile, sur une doctriue dont dont les premieres leçons furent celles de la licence, de la sédition & de l'impiété; n'est-ce pas vouloir allier la lumiere avec les ténébres, & faire fraterniser J. C. & Belial?

(4) La philosophie devenir l'appui de la foi, que, dès ses premiers coups elle a voulu renverser! Ce paradoxe est-il supportable? La foi protégée par des philosophes incrédules, est un spectacle étrange, dont notre siecle croit être témoin; Mais, quelle foi que celle qu'ils ont l'air de protéger! ce n'est pas sans doute celle de l'église catholique.

(5) C'est par ces perfides calomnies, que se disculpe la philosophie, irritée d'avoir été publiquement accusée de produire les maux que nous éprouvons.

(6) M. Lamourette n'a donc jamais lu le petit carême de Massillon. Croit-il, que nous ayons oublié le prophétique *adhuc quadraginta dies*, que M. l'abbé de Beauvais adressa à Louis XV? Pense-t-il, que nous ignorions avec quelle noble fermeté l'abbé Beauregard a, dans ces derniers temps, prononcé les plus fortes vérités évangéliques devant Louis XVI?

le corps d'une do[illegible] dont [illegible] vous faisoit la force des tyrans. (7) [illegible]e artificieuse flagornerie vous faites votre

Par [illegible] aux philosophes qui vous protégent ? Mais écou-[illegible]ez : le Lamourette de 1786 va vous répondre. C'est dit-il, page 28 *des pensées, &c. dans l'inquiétude de l'orgueil, dans les agitations de la cupidité, dans le dégoût de tous les devoirs, dans la tyrannie des sens & la haine de tout frein & de toute dépendance qu'il faut chercher le germe de tous les sistêmes irréligieux & le vrai berceau de l'incrédulité. Elle fut* (page 30), *l'effet d'un dessein formé contre un culte raisonnable & universellement reçu.* Falloit-il donc que les prêtres se pliassent à ses vues anti-réligieuses ? Eh ! *les hommes* (page 40) *seroient mille fois plus corrompus & plus méchans qu'ils n'ont pu l'être avec toute la facilité que leur en donna autrefois l'idolatrie.*

A quelle confiance peut atteindre le Lamourette de 1791, lorsqu'il outrage le clergé qu'il a précédemment comblé de louanges. (8) *Vomir des atrocités contre les ministres de la religion, n'est ni instruire ni raisonner, mais ajouter à la preuve du délire de l'esprit celle de la petitesse & de la perversité du caractere.* C'est vous-même, Monsieur, qui le dites page 222 *de vos pensées*, vous voulez même qu'on *respecte le clergé, parce que la patrie y reconnoît des noms qui lui sont chers & qui ont servi à sa gloire ;*

---

(7) Oh ! ce ne sont pas ce qu'on appelle les idées aristocratiques de la théologie, que les philosophes ont d'abord attaquées ; c'est contre les vérités éternelles dont la croyance importunoit leurs passions, qu'ils ont lâché les premiers accès de leur rage.

(8) Voyez les pensées philosophiques, déja citées pag. 222 ; & les délices de la religion du même auteur. [Paris, 1788, pag. xl, du discours préliminaire, & p. xlix.] *On ne trouve pas de si vrais, de si bons philosophes sous les pavillons de l'incrédulité.*

parce qu'elle y voit les plus [illegible] *sujets de son prince ; & les plus zélés conservateurs des princ*[illegible] *qui assurent la tranquillité publique.* Ils ne devoient pas [illegible] doute accommoder l'évangile au sistême des philosop[illegible] & faire une démocratie évangélique non seulement parce que la divine vérité est inflexible, parce que ce sistême est éversif de la religion ; mais encore parce que ce sont *les sentimens & les mœurs qu'inspire* leur doctrine, qui ont toujours causé la décadence des sociétés & la ruine de l'ordre public.

En leur faisant leur procès, vous avez pareillement fait le vôtre, quand vous avez très-bien dit, Monsieur, (p. 230 *des pensées*) *il est dangereux d'entretenir les hommes dans des idées de liberté & d'indépendance.... On ne peut jamais prêter une intention vertueuse à des écrivains qui affectent continuellement des maximes républicaines dans le sein d'une nation soumise à un gouvernement monarchique.... On est au contraire bien fondé à les regarder comme des esprits turbulens & superbes qui visent à des révolutions favorables aux entreprises de l'orgueil & de la licence.... Les philosophes de nos jours*, ajoutez-vous, (page 230), *ne parlent que de liberté ; c'est-à-dire, que sous un nom innocent & qui est devenu infiniment équivoque sous leur plume, ils aspirent à dégoûter les hommes de la sujetion même nécessaire à toutes les formes d'administration.... Admirez*, dites-vous (page 236), *comme les idées se dénaturent & se métamorphosent par le progrès des âges. Le mot de liberté emportoit chez les anciens la nécessité de s'enchaîner & de se sacrifier pour le salut de l'état, l'amour de la liberté rendoit tous les particuliers esclaves des loix les plus pénibles & les plus séveres, il immoloit tous les intérêts de l'individu à l'intérêt de la liberté publique. Aujourd'hui ce nom ne fait que réveiller des idées d'égoïsme, d'insubordination, de libertinage & d'impunité. Voilà où*

aboutissent toutes ces apostrophes érudites, toutes ces maximes grecques, toutes ces sentences platoniques qui donnent une si noble vigueur aux écrits de nos Licurgues modernes & qui sont si agréablement répétées par tous les épagneuls *de la philosophie.*

Ainsi par votre bouche le seigneur a fait publier la doctrine préservative de vos prochaines erreurs. Semblable à ces prophêtesses démoniaques qui dans leur délire annoncerent quelquefois les événemens futurs, en même temps que des hommes divins les prédisoient, afin de procurer à la vérité le double hommage du ciel & de l'enfer, n'avez-vous pas dit prophétiquement, en 1786, (page 238), *qu'il viendroit un temps où les mots signifieroient chose contraire à ce qu'ils avoient signifié auparavant; les actions produiroient un effet contraire à celui qu'elles devoient produire. Quand on prêchera la licence*, avez-vous dit, *on croira qu'il s'agit de subordination, quand on armera le fort contre le foible, le fripon contre l'honnête-homme, le valet contre son maître, on criera: vive la justice. Quand on boulevesera tout, qu'on encouragera tous les vices, qu'on brisera tous les liens de la société, chacun s'écriera: voilà le rétablissement de l'ordre; tous les hommes vont être heureux.* N'est-ce pas là, dans les jours mauvais où nous vivons, *les effets magiques de la moderne philosophie* que vous combattiez alors & que vous préconisez aujourd'hui?

C'est assez, Monsieur, vous opposer à vous-même; il est facile à tout lecteur de pousser plus loin cette comparaison refutative. En faut-il davantage pour reconnoître que vos pieds, suivant l'expression de l'écriture, se sont engagés dans le piége que vous nous prépariez, ou plutôt que le seigneur a permis que vous découvrissiez d'avance le précipice dans lequel vous vous voulez nous entraîner. *In operibus manuum suarum comprehensus est.* Croirons-nous, maintenant

à la moralité si vantée *de votre ame*, quand nous ne voyons en vous qu'un homme bassement ambitieux, dont les conjonctures font plier & replier la doctrine au gré de sa passion ? En contournant suivant vos vues intéressées & vos différentes positions, la parole divine & les oracles céléstes, vous ne réalisez pas mal la fable comique de cet imposteur qu'on avoit bien vu sur la scene du mensonge, mais pas encore avant vous sur le chandelier de l'église. *Est-il avec le ciel des accommodemens ?*

Mais il faut être souple avec la pauvreté ;
C'est par-là qu'un Auteur que presse l'indigence,
Peut des astres malins corriger l'influence.

Boil. sat. 1. (9)

Il résulteroit donc de la preuve que nous venons d'acquérir de la flexibilité de votre conscience au vent de la fortune, que votre *ame essentiellement* immorale n'est point invariable & fixe au *point central*

---

(9) On a judicieusement remarqué que M. Lamourette qui déclame avec tant d'emportement dans ses prônes, contre les princes & les grands, leur a fait très-bassement la cour, jusqu'à la révolution. Sans parler de faits particuliers, assez curieux, ne citons que les preuves notoires. Donnoit-il au public, un ouvrage, c'étoit toujours en le dédiant avec une profusion de flaterie à quelque prince, à quelque personne puissante, dont il cherchoit ainsi à cajoler la vanité pour obtenir quelque bienfait. Le livre que nous avons cité, fut dédié à Monsieur, frere du roi, un autre à madame Louise ; &c. Factieux puissans, vous avez droit de vous plaindre de ce qu'il ne vous a pas adressé le même hommage en tête de ses prônes civiques. -- Il n'est pas jusqu'à M. de Marbeuf, chez qui l'auteur n'ait fait des tours de souplesse, lorsque ce prélat étoit ministre de la feuille. En usurpant son siege, il s'en venge aujourd'hui ; la maniere n'est pas noble, mais elle est bien constitutionnelle.

de la probité & de la vertu; & qu'elle incline toujours où l'entraîne la cupide ambition des richesses.

Quid non mortalia pectora cogis,
Auri sacra fames.

Mais ne pensez pas que je veuille ici me borner à prouver que vous avez toutes les qualités subtiles d'un intrigant ambitieux dont la mobile conscience s'assouplit toujours aux ondulations des circonstances, & que si vous connoissez ce *point central de la probité & de la vertu*, c'est à-peu-près comme Moïse qui connut de loin la terre de Canaan sans pouvoir y fixer sa demeure. Vous me répéteriez que *les immoralités d'un ministre ne sauroient arrêter l'effet des fonctions saintes qu'il exerce* : mais je vous le demande à mon tour : les effets de ces fonctions saintes sont-ils autres que des sacrileges ? Etes-vous un faux pasteur, un intrus, un évêque schismatique, sans mission, sans jurisdiction, comme je l'entends dire à beaucoup de personnes éclairées & vertueuses ?

Je sais bien que certaines gens vous préconisent comme le véritable *Evêque de Rhône & Loire*; vous vous applaudissez de leur suffrage ; eh ! bien soyez leur evêque. Les Anglicans ont un évêque Anglican, les Révolutionnaires François peuvent bien avoir un pasteur constitutionnel & civil ; mais je dirai de vous ce que saint Ambroise disoit d'un évêque élu par les Ariens, qu'il soit l'évêque de ceux qui veulent le reconnoître pour tel ; quant à moi, je ne le connois point, il n'est pas dans la ligne de succession des légitimes pasteurs, j'ignore d'où il vient. *Ibi sit episcopus, unde sunt ii qui eum episcopatûs putant nomine esse donandum : nam ego nec episcopum novi, nec undè sit, scio.* (Ep. 32. l. 5. ad Valentin.

Quel est l'événement qui vous a mis où vous êtes ?

Le même à-peu-près qui dans les premiers siecles introduisit des évêques Ariens dans les temples catholiques. Votre histoire ressemble à la leur. Parce que les évêques catholiques ne vouloient pas souscrire la profession de foi Arienne, on donna leurs églises aux évêques Ariens. On a dit à nos pasteurs : prononcez une parole contre Dieu, faites l'impie serment qui vous obligera à agir contre votre conscience & votre foi; à cette condition vous resterez sur vos sieges. *Dic aliquod verbum in deum & morere : nec solùm dic adversùs deum sed etiam fac adversùs deum. Mandatur, trade altaria dei. Urgemur præceptis regalibus, sed confirmamur scripturæ sermonibus.* (Ep. 33. l. 5. Ambros.)

Qu'est-il arrivé ? Pressés par d'insidieux décrets d'une part & de l'autre par la voix de la religion, les pasteurs n'ont pas hésité à suivre ce précepte sacré qui veut que dans la concurrence de deux loix inconciliables, l'hommage de la soumission soit pour Dieu préférablement aux hommes ; ils ont refusé le serment. Pour lever le scandale du refus & prévenir celui de la prestation, ils ont aussi-tôt prouvé que la constitution du Clergé attaquoit la foi en plusieurs points, & notamment dans celui du droit que l'Eglise elle seule a de régler sa discipline, dans celui de la primauté de jurisdiction du Pape, &c. Mais ne voilà-t-il pas que de vénérables théologiens, Mirabeau, Camus, Treillard, tous les membres de tous les comités, de tous les districts, de tous les départemens, de toutes les municipalités, de tous les clubs du ci-devant royaume prononcent le contraire d'un ton infaillible, en soutenant hardiment l'hérésie qui attribue à la puissance civile la source de la jurisdiction spirituelle, & en prononçant que la nation étant essentiellement l'église, elle a droit d'en changer la discipline.

A ſuppoſer que la cauſe du clergé pût être douteuſe ; comme elle appartenoit à la foi ; l'Egliſe étant ſeule juge de pareilles queſtions , & le Souverain Pontife étant en pareil cas ſon interprete ; c'étoit à lui qu'il falloit s'en rapporter , ſi l'on vouloit reſter catholique. Cependant ce ſont , ſi je ne me trompe , des laïcs qui ont prononcé en matiere de foi contre le corps épiſcopal , contre l'univerſité de Paris , contre l'égliſe gallicane ; eh ! de quel droit les laïcs s'érigent-ils en juges contre les évêques en matiere de foi? *Quando audiſti in cauſa fidei laïcos de epiſcopo judicaſſe?* (Ambr. l. 5. Ep. 32.)

Remarquez-vous , Monſieur Lamourette , que je parle comme en la primitive égliſe ? Mon langage doit vous paroitre reſpectable , vous ne me blâmerez pas j'eſpere , ſi je me conduis par rapport à vous , ſuivant les regles de ce temps-là. Qu'avez-vous à dire ſi je ne vous reconnois pas pour mon évêque ? Rien ; ſi ce n'eſt que vous euſſiez été rejetté par la primitive égliſe , comme vous l'êtes par celle du dix-huitieme ſiecle.

Or , voici l'explication juſtificative de ma conduite. J'avois en 1789 , un évêque que l'égliſe m'avoit donné pourvu de tous les pouvoirs néceſſaires pour le ſalut des fideles de ſon dioceſe. Cet évêque n'a pas été deſtitué par un jugement canonique de l'égliſe qui ſeule peut le deſtituer , il eſt encore vivant , comme vous l'a prouvé ſon invincible & touchante lettre paſtorale , il eſt donc encore mon évêque. S'il eſt mon évêque , vous qui uſurpez ſon ſiege , vous êtes donc un voleur , un brigand , un intrus , ſelon l'expreſſion du Concile de Trente , Seſſ. 23. c. 4. La conſéquence me paroît juſte & ſimple.

Ne m'allez-vous pas dire , que mon évêque ne méritant plus d'être fonctionnaire public au nom de la loi qu'il ne vouloit pas s'engager de maintenir

dans ce qu'elle a d'hétérodoxe, ne pouvoit plus exercer son ministere, parce qu'elle rejettoit les évêques orthodoxes? Mais vous savez bien qu'un évêque n'est pas, en tant qu'évêque, fonctionnaire de la nation, il est ministre de l'église, & l'église ne dépend pas de la nation, ni de la loi que peut faire la nation. Pourquoi cela? Encore une raison fournie par la primitive église; c'est que ce n'est pas la loi civile qui a formé l'église, mais la foi de J. C.; dit S. Ambroise: or cette loi civile, ne vient point de la foi, & le juste ne fait vivre que de la foi. *Non lex ecclesiam congregavit: sed fides christi: lex enim non est ex fide, justus autem ex fide vivit.* (Orat. in Aux. int. Epist.)

Je sais bien qu'il en est à qui cette nourriture n'offre que peu d'attraits, mais ce ne sont pas les enfans de la foi, ce sont des esclaves de la cupidité qui n'ont, comme dit S. Bernard, d'autre conscience que leur estomac; c'est dans le laboratoire de la digestion que siege leur conseil le moins erronné, les avis qu'ils en reçoivent sont infaillibles & pressans. Vous avez été de ce nombre, Monseigneur, & en tirant, avec ces esclaves de leur propre estomac, du côté de la fortune & des places récemment évacuées, le lien qui vous réunissoit dans le sein de l'église, vous l'avez rompu. *Suum stomachum sequuntur & totis viribus funem in diversa trahentes rumpunt.* (Bernard. Ep. 219 de schismate.)

Voilà le secret du serment prêté par ceux-là, tandis que ceux-ci le refusoient; voilà comment ses suites ont engendré le schisme: vous & les vôtres, vous avez eu faim des richesses & des honneurs; *stomachum sequuntur*, & pour assouvir cet appétit désordonné, vous avez rompu l'unité de l'église. *Trahentes rumpunt.*

Cela s'étoit vu lors de la primitive église, il est

vrai, mais dans la formation des églises schismatiques que vous faites revivre; (10) est-ce ainsi que vous ramenez parmi nous ces siecles si vantés? Ce n'est pas sans doute par le ridicule & l'irrégularité de votre élection dont le battelage fait encore rire & les acteurs & les spectateurs. Personne ne vous connoissoit, l'évêque civil de Rouen alloit obtenir la préférence, la pluralité des voix se trouvoit en sa faveur; crac, le président disparoît, la séance est levée, la nuit change les opinions & peut-être les scrutins : le lendemain, au grand étonnement de tous les électeurs, on proclame évêque M. Lamourette. (11) Si le procès verbal de votre élection est exact, cette plaisante piece dut faire un singulier effet, lorsqu'elle fut présentée à votre ordination, au lieu

---

(10) Qu'étoient-ce que la moralité & les motifs de Novat, de Felicissime, de Grégoire de Cappadoce, de Lucius, & de tous les autres chefs des schismes anciens. [Voyez l'hist. eccl. de Fleuri, édit. in-4°. liv. 6, pag. 230, liv. 13, p. 447, liv. 17, p. 307, &c.

(11) Le président, après avoir annoncé aux électeurs le vœu de ne pas désempater que l'Evêque ne fût nommé, *dût on passer la nuit*, s'apperçoit que la pluralité des voix se décide en faveur de l'abbé Charrier, qu'il falloit exclurre en faveur de l'abbé Lamourette. Comme on ose tout sans rougir, quand on est dans le *sens*, il eut l'audacieuse impudeur, à sept heures du soir, de renvoyer l'élection au lendemain, & pendant la nuit, les chiens courans de la révolution, furent employés avec succès, pour dévorer les concurrens de Lamourette. Malgré tant de supercheries, il n'eût pas encore été nommé, si le président n'avoit fait illégalement brûler les billets, à fur & mesure qu'on les examinoit. Enfin, quand M. Lamourette fut proclamé, tous les électeurs se disoient les uns aux autres : *Le connoissez-vous ? Est-ce vous qui l'avez porté ? Mais ... aucun de nous ne lui a donné sa voix.* Une pareille élection ne peut-elle pas bien être appellée *le choix de Dieu*, comme celles de la primitive église ? *Risum teneatis.*

du mandat apoſtolique que l'égliſe exige de ceux qui demandent l'onction de l'épiſcopat.

Vous avez donc été ordonné ſans cela par l'évêque Gobbel. Quel a été l'effet de cette ordination ſacrilege? Ce n'eſt pas moi, c'eſt S. Ambroiſe qui prononce : Le corps a reçu la dignité, & l'ame a perdu l'honnêteté. *Caro ſuſcepit dignitatem, & anima perdidit honeſtatem.* (De dignit. ſacerd. c. 3.)

Il n'eſt donc pas bien certain que, comme *revêtu du caractere épiſcopal, vous ayez droit au reſpect & à l'honneur* ainſi que vous le prétendez ; ce n'eſt pas moi qui l'aſſure, c'eſt S. Ambroiſe, un Pere de la primitive égliſe, qui a l'incivilité de le ſuggérer.

Je ne dirai rien de votre arrivée martiale en notre ville, dont vous parcourutes ſolemnellement les rues, pendant les ténébres, environné de bayonettes ; balançant avec grace un bouquet civique & cauſant avec des calviniſtes ; cette entrée, n'eſt-elle pas bien apoſtolique ?

Paſſons à votre inſtallation : l'époque en eſt remarquable. C'étoit préciſément le jour anniverſaire de ce fameux décret par lequel en proteſtant de ſon reſpect pour la religion catholique, l'aſſemblée refuſa de la declarer religion nationale. En mémoire de ce décret reſpectueux, vous établiſſez, un an après, le ſchiſme dans nos murs. Eſcorté de phalanges nationales, vous entrez dans l'égliſe cathédrale, elle ſe remplit de ce qu'on appelle ſoldats citoyens, vous y êtes comme dans une place emportée par les armes, & vous en paroiſſez le conquérant beaucoup plus que l'évêque. *Venerunt Gothi cum armis, circumfuſi occupaverunt baſilicam.* (Amb. lib. 5. & Epiſ. 33.)

Parvenu au but de vos conquêtes, vous vous mettez à prêcher la paix aux vaincus, le langage

paſtoral eſt employé ; quand vous nous croyez terraſſés, vous nous careſſez pour nous gagner : ah ! ces frais ſont inutiles, Monſieur, ces ruſes adulatrices ſont trop uſées pour nous ſéduire, & cette voix du Sycophante ne fait que nous révolter. Votre ame n'eſt pas aſſez d'accord avec ce langage apprêté de Colombe ; n'ayez pas l'air d'une brebis, quand vous avez le caractere d'un loup raviſſant. *Ne locutionem ſimulemus columbinam & mentem habeamus caninam, ne profeſſionem monſtremus ovinam, & ferocitatem habeamus lupinam.* (Ambr. de dig. ſacerd. ep. 3.) Voilà ce qu'on vous eût dit dans la primitive égliſe ; & voilà ce que je me plaîs à vous répéter, parce que vous aimez la primitive égliſe.

Votre intruſion n'eſt plus douteuſe, le Pape a déja prononcé ; & toute l'égliſe a applaudi à ce jugement ſi conforme aux anciennes regles. Ou vous reconnoiſſez Pie VI, pour votre chef, ou vous ne le reconnoiſſez pas. Si vous le connoiſſez, ſi vous voulez reſter dans ſa communion, comme vous l'avez dit dans une lettre expoſée aux yeux du public, abdiquez votre ſiege & retirez-vous. Si vous ne le reconnoiſſez plus pour le chef de votre communion, ſi votre lettre fallacieuſe au Pape n'eſt qu'un menſonge effronté, propre à tromper le peuple, vous êtes donc ſchiſmatique : vous n'êtes donc plus du corps de l'égliſe. On n'eſt plus membre d'un corps, dit S. Bernard, quand on ne veut plus être ſous le chef : c'eſt réſiſter à l'ordre établi par Dieu, que de ne pas obéir au prince que l'égliſe s'eſt donné. *Sed neque illud dubium, quod nequeat membrum illud eſſe de corpore quod noluit eſſe ſub capite.... Divinæ reſiſtit ordinationi,*

qui constituto ab ecclesia principi non obedit. (Serm. ad Præl. in concil. gener. n. 11.)

Ne m'attendez donc plus à votre *point central de la probité & de la vertu.* Le mien, c'est l'église de laquelle vous vous échappez bien par la force *centrifuge*, ensuite du mouvement de rotation que vous imprima la fortune. Au sein du christianisme se trouvent, dans toute leur perfection, *la probité, la vertu*, dont vous répétez avec emphase, les mots insignifiants que la philosophie a déclamés si vaguement sans les définir jamais. Le point central auquel je vous invite, c'est le centre d'unité de tous les catholiques, la chaire de Pierre, la foi de l'église romaine.

Puisque vous n'y êtes pas, qu'ai-je à faire ? Chercher une regle de conduite dans l'histoire de la primitive église. Or, j'y apprends de St. Cyprien, que Dieu permet la persécution du schisme, pour confondre les hérétiques, en montrant la véritable église, les véritables évêques, ses véritables pasteurs, dans ceux qu'on persécute; (hist. eccl. liv. 6, p. 267.) que les hérésies & les schismes ne sont venus que faute d'obéir au pontife de Dieu & de songer qu'il y a dans l'église, un seul Evêque, un seul juge qui tient la place de J. C. (p. 259.) St. Cyprien m'avertit, (p. 230,) que si je passe au parti de l'évêque schismatique, je ne pourrai plus communiquer avec les évêques & le peuple de J. C. Je vois, (p. 276, du liv. 12,) que pendant le schisme occasionné par la déposition injuste d'Athanase, les malades aimoient mieux se passer du baptême & de consolations, que de recevoir la main des Ariens sur leurs têtes. Quand St. Jean-Chrisostôme (liv. 21. p. 223, & liv: 22, p. 288) fut injustement chassé & remplacé par Arsace, les

fideles qui regardoient celui-ci comme un uſurpateur, tenoient à part leurs aſſemblées. Atticus qui lui ſuccéda obtint des reſcrits de l'empereur, pour les obliger à communiquer avec lui. « Nonobſtant » ces menaces, le peuple, fidele à St. Jean-Chri-» ſoſtôme, plutôt que de communiquer avec Atticus, » faiſoit ſa priere en campagne, à découvert, avec » beaucoup d'incommodité. »

Telle eſt la marche que nous ſuivrons, vous ne ſauriez la déſapprouver, elle nous eſt tracée par la primitive égliſe. Quoiqu'il arrive, quelque perſécution qu'on excite contre nous, quelque ordre que vous obteniez pour nous contraindre à nous raſſembler ſous vos étendarts, nous nous conduirons toujours envers vous ſuivant ces principes & ces exemples.

Il nous eſt dur de mortifier ainſi l'auteur des *Penſées ſur la philoſophie de l'incrédulité*, des *Délices de la religion*, dont nous ne déteſtons que les erreurs, mais nous le devons à notre foi. Je vous avouerai même, que j'ai gémi ſouvent ſur votre égarement autant que ſur les maux de l'égliſe. Les ravages que vous cauſez parmi nous, & le tort que vous faites à votre ame, ont également navré la mienne; elle s'eſt déſolée de vous voir établir ici l'abomination dans le lieu ſaint. Je me ſuis dit, en ma douleur amere : Pourquoi nos compatriotes, nés catholiques comme nous s'obſtinent-ils à vouloir un tel évêque ? Pourquoi, lui-même, s'endurcit-il au point de devenir le miniſtre de l'héréſie, l'auteur du ſchiſme. Abattu par ces réflexions, j'ai cherché des conſolations dans les lettres que St. Jean-Chriſoſtôme écrivoit de ſon exil à Olympiade affligée par de ſemblables conſidérations.

A la premiere, il lui disoit : Ne vous troublez pas de ce que celui-ci a été rejetté, celui-là introduit ; tandis qu'on pensoit à crucifier J. C., ne demandoit-on pas Barrabas ? *Quid perturbationne afficeris animumque dejicis, quod ille ejectus sit, ille vero introductus ? Christus in crucem agebatur ac Barrabas latro posceba'ur.* (Ep. 1, ad Olymp.)

Au second sujet de mon chagrin, le même Pere ; en l'approuvant, me prescrit d'y mettre des bornes ; la charité ne doit pas conduire au désespoir. Par rapport à nos péchés, dont nous devons rendre compte, il seroit funeste pour nous & injurieux à la bonté divine de s'en désespérer ; à plus forte raison, il seroit inutile, diabolique même & pernicieux à notre ame, de se laisser trop abattre pour les crimes d'un autre, & de désespérer de sa conversion & de son salut..... *Lupum pro pastore, prædonem pro gubernatore..... neque hæc sine doloris sensu ferre opportet.... verum ita doleas ut modum dolori imponas. Nam cum in iis rebus in quibus ipsi peccamus & de quibus rationes reddituri sumus... perquam funestum ac pestiferum nimis vehementer discruciari : quanto magis vanum est, imò sattanicum atque animæ exitiosum pro alienis scleribus animo frangi ac debilitari.* (Ep. 2, ad Olymp. trad. à Pront.)

Non, Monsieur, nous ne désespérons pas de votre retour ; un pressentiment secret, qui pourroit bien avoir des causes externes, m'annonce que vous songez à votre retraite. Vous êtes frappé par la grace, dans le palais que vous habitez, comme Saul le fut sur le chemin de Damas. Déja le seigneur vous a désigné le lieu de votre pénitence ; n'hésitez-pas, suivez la voix du ciel, & qu'un jour vous puissiez, ainsi que Paul, vous féliciter d'avoir obtenu miséricorde de celui dont vous aviez blas-

phémé la religion, persécuté les disciples, outragé les ministres.

Qui prius blasphemus fui & persecutor & contumeliosus, sed misericordiam Dei consecutus sum.

(I. Tim. I. 13.)

PARIS 22 Juillet.

(P. S.) *Nous apprenons qu'un Chirurgien municipe de Lyon, appellé* PRESSAVIN, *vient d'enlever, chez l'Imprimeur, une copie manuscrite de cette lettre que nous avions laissée, pour qu'il en fût fait une édition dans cette ville. Honneur & Justice soient rendus à cet ardent inquisiteur des beaux jours de la tolérance & de liberté! mais pourquoi agit-il si audacieusement contre les loix d'une constitution qui, dans la déclaration des droits, a accordé la liberté de la presse, qui a décrété le 16 juin 1791, que quiconque mettroit obstacle à la liberté d'écrire, d'imprimer, seroit puni de six années de gêne? Pourquoi encore, transgresseur perpétuel de la nouvelle loi de police, qui défend la violation du*

domicile des citoyens, ſous certaines conditions & ſous de graves peines, va-t-il, ſans autoriſation légale, faire impunément des viſites & des enlevemens de livres dans différentes maiſons ? Eſt-ce parce que la conſtitution étant monarchique, un fonctionnaire qui vote publiquement dans les aſſemblées générales de la Commune, pour le républicaniſme, comme l'a fait ce repréhenſible municipal, ne ſauroit ſe conformer à des décrets entachés du monarchiſme ! nous le prévenons que nous nous pourvoirons contre le vol de notre manuſcrit, dès que les loix ſeront en vigueur.

Au reſte, on auroit tort de s'étonner de ſa ſévérité contre des écrits inconſtitutionnels, il veut rendre une partie des mortifications que lui ont valu les libelles qu'il répandoit ſous l'ancien régime. Enfin, puiſqu'il eſt le champion de Monſieur Lamourette, qu'il le défende par de bonnes raiſons, & non par ces procédés d'une tyrannie défiante. S'il n'a que ce dernier moyen, qu'il en éveille tou-

tes les ruſes , pour empêcher s'il le peut, l'impreſſion qu'on fait à Paris, d'une réponſe à la derniere inſtruction paſtorale de cet Évêque.